



AMENAGEMENT DU REC DE VEYRET – VERS UN TERRITOIRE PLUS SUR



Compte rendu de l'atelier « cadre de vie », organisé dans le cadre de la concertation préalable du projet d'aménagement du Rec de Veyret

Narbonne, le 16 juin 2026, de 18h05 à 20h15

1	OBJECTIFS ET DÉROULÉ DE L'ATELIER.....	1
2	PARTICIPANTS.....	2
3	CONTENU DES ÉCHANGES.....	3
3.1	Les questions préalables.....	3
3.2	Les impacts du projet sur l'environnement et la biodiversité.....	5
3.3	Les impacts du projet sur le paysage.....	6
3.4	Les impacts du projet sur le patrimoine bâti.....	8
3.5	Les questions et préoccupations sur le risque sur le bassin versant du Rec de Veyret et les aménagements projetés.....	9
3.6	Les questions et préoccupations sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire.....	9

1/9

1 Objectifs et déroulé de l'atelier

Cet atelier vise à :

- Faire remonter et entendre les interrogations et préoccupations du public vis-à-vis :
 - Des impacts patrimoniaux
 - Des impacts paysagers
 - Des impacts environnementaux
- Permettre d'exprimer les idées ou alternatives possibles sur certains sujets

L'atelier s'est déroulé en 4 temps :

- Une introduction permettant de rappeler les éléments clés du projet d'aménagement du Rec de Veyret
- Un temps de discussion sur la question de l'environnement et la biodiversité dans le projet d'aménagement du Rec de Veyret
- Un temps de discussion sur la question du paysage dans le projet d'aménagement du Rec de Veyret
- Un temps de discussion sur la question du patrimoine dans le projet d'aménagement du Rec

Les participants ont été informés que des photographies de l'atelier seraient utilisées dans le compte rendu des échanges. Le droit à l'image a été autorisé avec la réserve qu'une légende ne cible pas les propos d'une personne ou remonte des propos erronés.

Ce compte rendu reprend de manière exhaustive ce qui a été exprimé par les participants pendant l'atelier. Le SMDA s'engage à répondre aux questions et préoccupations exprimées au cours des différents temps de concertation proposés dans un délai raisonnable.

Toutes les contributions de la concertation préalable, dont ce compte rendu, est disponible sur le site internet du SMDA.

2 Participants

Cet atelier a réuni 14 participants (8 personnes représentantes d'une association et 6 citoyens).

Organisateurs	
Xavier Bélart	Président du SMDA
Laurent Triadou	Directeur du SMDA
Christophe Vergonzane	Chargé de mission SMMAR
Marie Guilpain	Paysagiste – Ici et Là Paysage
Caroline Serra	Architecte du patrimoine
Charlotte Ronan	Animatrice - BRLi
Julien Tora	Animateur - BRLi

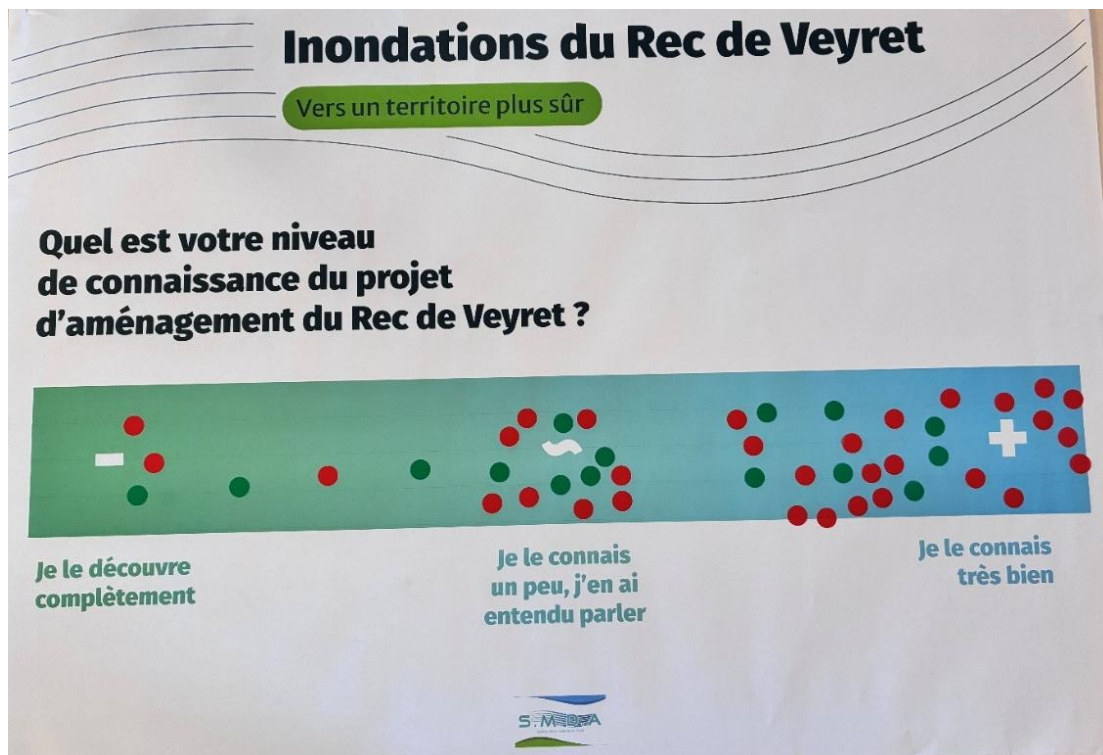
Atelier tenu en présence de la garante de la Commission nationale du débat public (CNDP), Mme Rachel Vindry.

3 Contenu des échanges

Les échanges ont été capitalisés de manière exhaustive dans ce compte rendu.

3.1 Les questions préalables

◆ Niveau de connaissance du projet des participants



3/9

NB : Gommettes de couleur verte : atelier à Narbonne du 16 juin ; Gommettes de couleur rouge : atelier de Montredon-des-Corbières du 17 juin.

● Question principale que les participants se posent en venant à cet atelier

Les participants étaient invités en début de réunion à indiquer la question principale qu'ils se posaient en venant à cet atelier. Les réponses sont consignées en suivant :

- Le bienfondé du projet ?
- À qui ça profite ?
- Où se situe le Rec de Veyret ?
- Est-ce que le barrage est nécessaire ? Y a-t-il une alternative ?
- Comment éviter un gros ouvrage ?
- Comment est géré le risque sur le bassin versant aujourd'hui ?
- Que va devenir notre terrain ? (question de riverains)
- Est-il prévu une étude indépendante, afin de vérifier la valeur économique et technique du projet ?
- Le respect du patrimoine et du paysage (préoccupation exprimée 3 fois)

● Questions préalables quant au processus et modalités de concertation

- Interrogation sur la présence ou non des services de l'État à cette concertation.
- Souhait de disposer dès aujourd'hui des préconisations faites par la garante CNDP au porteur de projet en matière de concertation. La garante précise que le bilan des modalités de concertation et donc des préconisations figurera dans son bilan qui sera rédigé et rendu public sur le site du SMDA et de la CNDP dans le mois qui suit la fin de la concertation. Le porteur de projet aura ensuite deux mois pour répondre à ce bilan.
- La garante précise que le bilan des modalités de concertation et donc des préconisations figurera dans son bilan qui sera rédigé dans le mois qui suit la fin de la concertation et rendu public dans les 2 mois suivants, après réponses du porteur de projet à ce bilan.
- Interrogation sur le fait que des documents présentés en ateliers n'ont jamais été présentés auparavant (diagnostic paysager ou patrimonial). Des études sont encore en cours. Les diagnostics vont être validés en comité de pilotage du projet et le volet évaluation des impacts va suivre.
- Rappel par les participants du besoin de s'exprimer et de ne pas assister à une information descendante ("*ce n'est pas une conférence*").
- Souhait des participants de connaître l'avis des habitants sur le projet ("Que pensent les narbonnais de ce projet ?").
- Les participants demandent que cette concertation permette de proposer des alternatives, notamment pour l'ouvrage écrêteur de la Plaine.
- Il est noté que la concertation autour du projet d'aménagement du Rec de Veyret tombe en même temps que celle de la ligne TGV (LNMP Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan).
- Les participants demandent quelles seront les modalités de restitution de ces ateliers ? (« les post-its ne suffisent pas »).
- Demande de transparence des documents du projet. Des participants souhaitent que leurs documents puissent apparaître sur le site internet du projet.
- Des participants ont précisé que 2 ateliers, c'était trop peu.

3.2 Les impacts du projet sur l'environnement et la biodiversité

Les participants ont exprimé les idées, remarques et questions suivantes :

- La question des moustiques qui pourraient proliférer dans les flaques qui se formeraient à la suite d'événements pluvieux.
- Sur l'espace de Liberté à Narbonne, des hérons et des aigrettes ont été observés. Est-ce que les travaux prévus sur le couloir endigués ne vont pas trop nuire à ces espèces ? (coupes d'arbres et de la végétation existante notamment)
- Est-ce que dans le Rec de Veyret même, on retrouve certaines espèces aquatiques comme des batraciens ou des poissons ? Il est précisé que non, ce n'est pas le cas.
- Sur le site de la Plaine, une zone est connue par la présence de grenouilles protégées.
- Le site de la Plaine de Montredon-des-Corbières constitue un environnement déjà dégradé, mais singulier : « la porte des Corbières ». Le projet d'aménagement du Rec de Veyret va détruire tout l'écosystème de la vallée.
- Le site de la Plaine abrite des espèces rares et protégées, notamment des chauves-souris, dans la grotte de Ratapenade aujourd'hui interdite d'accès (Natura 2000).
- Une préoccupation concernant les prélèvements de matériaux pour construire l'ouvrage est abordée (« *trou dans la carrière* »). Il est indiqué qu'aucun prélèvement ne sera effectué sur le site de la Plaine en raison du classement en site historique.
- Des dommages irrémediables vont être portés à l'environnement : le biotope, la ripisylve. Il ne fait pas minimiser les dommages, il y aura des impacts majeurs.
- La vallée constitue un corridor écologique. Le futur ouvrage sera-t-il fermé par des grillages et des barrières ? Si oui, cela viendrait faire obstacle à cette continuité écologique.
- Les vignes sont des pare-feux naturels comment cela va se passer après la mise en place de l'ouvrage et le dévoiement de la route sur le secteur de la Plaine ? « *On combat plus un feu qui monte qu'un feu qui descend* »
- Il s'agit (dans la Plaine de Montredon) d'une zone karstique avec des sources de très bonne qualité. La qualité de l'eau va pâtir de ces travaux « pharaoniques » avec un risque de pollutions.
- La question de l'entretien de la végétation aux abords de l'ouvrage envisagé a été posée. Est-ce qu'il serait possible d'utiliser l'eau de l'aqueduc de Fontfroide pour arroser les arbres prévus sur l'ouvrage.
- Le besoin de connaître l'avancée des études d'impacts sur le projet
- L'importance de prendre en compte dans les réflexions l'apport de connaissance des associations. « *On travaille depuis des années sur le dossier, on a avancé et on connaît les espèces* ».

3.3 Les impacts du projet sur le paysage

Les participants ont exprimé les idées, remarques et questions suivantes :

◆ Sur le secteur de la Plaine :

Une large part des contributions porte sur le secteur de la Plaine.

Préoccupations

- Considération du site de la Plaine
 - La Plaine représente un paysage important pour tous ceux qui passent à cet endroit, c'est un lieu très emprunté, il s'agit d'une des « portes des Corbières ».
 - Ce secteur est un lieu de mémoire
 - Peu importe que le Castelas soit en ruine, c'est un patrimoine clé sur le secteur qui participe au paysage
- Impacts sur les paysages
 - Des paysages naturels et agricoles mis à mal par le barrage (« Avec le projet, c'est un paysage qui disparaît » ; « on va murer la vallée »)
 - L'ouvrage est monumental et va défigurer le paysage. Il va murer la vallée de part en part.
 - Quel sera l'impact de l'ouvrage écrêteur sur le paysage ? Inquiétude sur les hauteurs et l'emprise de l'ouvrage (*« Digue de 240 m de large et haut de 17mètres »*)
 - Un secteur riche en faune et flore, riche de ses paysages et de son patrimoine qui va être *« totalement défiguré »*.
 - Il est précisé que l'option de disposer d'une zone d'emprunt de matériaux sur le secteur de la Plaine a été abandonnée.
 - Crainte sur l'impact paysager de la route sur la colline. Cela va forcément se voir. Importance du mur à flanc de colline.
 - L'impact paysager de l'évacuateur de crue en béton est relevé par un participant
- Co visibilité
 - Depuis les ruines du Castelas, « on aura une vue sur un mur en remblai »
 - Il y a une crainte que le Castelas ne puisse plus être visible de l'autre côté de la route.
- Autres impacts exprimés
 - Est-ce que le dévoiement de la route va avoir un impact sur la gestion des incendies par les pompiers ? En effet, ce secteur est très touché par les incendies.
 - Par rapport à l'enherbement de l'ouvrage, qu'en est-il de sa durabilité vis-à-vis de la sécheresse (herbes sèches) ?
 - La question de l'entretien des ouvrages écrêteurs après leur mise en place a été évoquée.

◆ Sur le secteur de Cap de Pla

- La carte montre une zone d'emprunt de matériaux. Quel sera son impact paysager ?
- *« Cap de Plan est déjà une friche industrielle, on ne pourra faire que mieux au niveau paysager »*
- Mention de la présence d'une source en fond de vallon

◆ Sur le secteur de Bagatelle

- Quel sera l'impact de l'ouvrage écrêteur sur le paysage ?
- L'impact paysager de l'évacuateur de crue en béton est relevé par un participant
- La présence d'une ancienne voie romaine sur ce secteur est mentionnée
- *« On va venir bétonner une petite vallée qui a été préservée jusqu'à maintenant »*

◆ Sur le secteur du couloir endigué

- Le couloir endigué n'est pas entretenu à l'heure actuelle (déchetterie)
- Si on replante des arbres, attention à leur durabilité, il fait de plus en plus chaud et les arbres ont du mal à survivre
- Des riverains de la rive droite impactés directement par l'élargissement du canal (surface de terrain impactée directement, comportement du secteur en cas de crue).

◆ Interrogations sur le coût du projet

- Est-ce que le coût de la valorisation paysagère est pris en compte dans le projet ? Quel sera ce coût ? Qui le financera ? Quels coûts pour embellir face à la destruction ? Qui va réparer les dommages causés au paysage ? Les participants sont surpris d'entendre que tout l'aménagement paysager ne sera pas pris en compte par le SMDA

◆ Les solutions évoquées par les participants

- Un participant précise que les travaux pourraient commencer par le secteur de Narbonne.
- L'aménagement du couloir endigué est essentiel, car c'est un secteur très visible dans Narbonne qui n'est pas mis en valeur à l'heure actuelle malgré la proximité des Grands Buffets, etc. L'aménagement permettrait de renforcer le cadre touristique de ce secteur.
- « *La modélisation est de la science-fiction* ». Il a été précisé que des modélisations et projections faisant intervenir un paysagiste seraient produites, en complément des projections techniques qui existent à l'heure actuelle. Il sera important de bien modéliser avec des angles de vue réels, tenant compte de l'implantation des futurs ouvrages (par exemple depuis la future route).
- Les représentations du barrage vue d'avion cela n'apporte rien. Un participant exprime le besoin de se représenter l'ouvrage (hauteur/largeur de l'ouvrage (disposer de croquis))
- Le projet peut être une opportunité de mettre en place des points de vue privilégiés.



3.4 Les impacts du projet sur le patrimoine bâti

- Une large part des contributions et interrogations porte sur l'aqueduc des sources de Fontfroide et notamment les montjoies, qui représentent sa partie visible.
 - La question est posée de la singularité des montjoies au niveau archéologique. Il est précisé qu'il n'y a pour l'heure pas connaissance d'autres exemples de tels ouvrages ailleurs en France.
 - « Les montjoies vont être noyées »
 - Leur destruction en cas de crue doit être envisagée une fois l'ouvrage construit. En l'état actuel des connaissances incomplètes cela constituerait une perte irréversible.
 - Il est précisé que l'urgence dans la situation, avec ou sans construction nouvelle, est de connaître le site dans ses détails. Le changement climatique, les crues, vont continuer de détériorer les montjoies. Il serait intéressant d'approcher ce site comme on le ferait pour un site archéologique.
 - La question de la possibilité de déplacer des montjoies pour les conserver est évoquée. C'est une possibilité ouverte, même si le rôle des montjoies est attaché à leur localisation particulière actuelle, faisant partie intégrante du dispositif de l'aqueduc.
- D'autres questions ont été posées, concernant le site de la Plaine de manière plus générale et le site du couloir endigué.
 - Le site d'Aussières avait été retenu dans la première étude de protection pour y construire un ouvrage. Il ne portait pas atteinte à la Plaine de Montredon. Il est inconcevable que ce site archéologique unique ait été choisi par le SMDA.
 - Existe-t-il des repères ou traces de crues sur le site de la Plaine qui pourrait attester d'événements du passé ?
 - La présence d'une tour Chappe en rive gauche du site de la Plaine est évoquée. Un participant indique que la tour n'est pas une tour mais un moulin.
 - Est-il possible que l'aqueduc des sources de Fontfroide soit d'origine romaine ? Il est précisé que les preuves d'une évolution au fil du temps sont nombreuses, mais la date de création au XVI^e siècle ne fait pas de doute et est attestée par les documents.
 - Le Rec de Veyret dans sa partie endiguée (couloir endigué) est également susceptible d'avoir une origine antique.



3.5 Les questions et préoccupations sur le risque sur le bassin versant du Rec de Veyret et les aménagements projetés

- A quoi correspond une crue centennale ?
- La crue centennale n'a jamais eu lieu. C'est un micro-bassin versant.
- Comment sont pris en compte les liens entre différents bassins versants lors de crues ? S'il pleut ailleurs et que ça affecte le bassin versant du Rec de Veyret ?
- Quelles sont les autres alternatives existantes sur la Plaine ?

3.6 Les questions et préoccupations sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire

- Quelle est la prise en compte du projet de LGV concomitant ?
- Est-ce que le fond du projet, c'est de rendre des zones constructibles ?
- Des zones restent encore inondables après la mise en place du projet d'après les cartes présentées.